

Réglementation du Parc national

Un parc national est un territoire d'exception, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun.
Il est protégé par une réglementation. Merci de la respecter.



- Chiens en laisse ils perturbent la faune sauvage et les troupeaux.



- Ni cueillette, ni prélèvement respectez tous végétaux sauvages ou cultivés.



- Emportez vos déchets ils souillent toujours, ils blessent parfois.



- Pas de feu ses marques sont irréversibles, ses dégâts catastrophiques.



- Ni bruit ni dérangement pour la quiétude de tous.



- Pas de tout terrain en vélo, moto ou auto circulation interdite en dehors des voies autorisées.



- Pas de sports aériens le survol du parc est interdit à moins de 1 000 mètres du sol.



- Ni camping, ni camping-car, ni caravanning



Pour davantage d'information, renseignez-vous auprès des Maisons du Parc.

Consignes de sécurité

Lors des sorties nature

1/ Avant de partir en randonnée renseignez vous sur les conditions météorologiques. Les orages d'été, le brouillard à l'automne et la tourmente l'hiver sont les principaux risques encourus dans nos montagnes. Malgré la faible altitude de ne les sous estimez pas !

2/ Emportez avec vous carte, boussole et topoguide. Privilégiez les sentiers balisés. Si vous possédez un GPS marquez votre point de départ et les principaux points de passages. N'hésitez pas à faire appel à un professionnel de la montagne qui vous accompagnera en toute sécurité et vous fera partager sa passion.

3/ Emportez avec vous un téléphone portable dont les batteries sont pleines et éventuellement une trousse de premier secours.

4/ Signalez à un proche ou à votre hébergeur le lieu de votre sortie.

5/ équipez vous correctement avec de bonnes chaussures et des vêtements adapter aux conditions météorologiques, principalement en hiver, les sorties en montagne ne s'improvisent pas. L'été pensez à vous protéger du soleil (chapeau, lunette, crème). Ayez toujours au fond de votre sac un k-way, une cape de pluie ou mieux encore une veste gore-tex.

6/ Prévoyez quelques encas, type fruits secs ou barre de céréales, ainsi que de l'eau en quantité suffisante. L'hiver préférez un thermos d'eau chaude avec du thé ou des infusions.

7/ Attention, certaines plantes, baies, champignons et animaux peuvent être toxiques ou venimeux ...

8/ Prenez garde à la réaction des troupeaux que vous traversez ainsi qu'aux chiens dont le rôle est de les garder. Pensez toujours à bien refermer les clôtures même s'il vous semble qu'il n'y a pas de bête.

9/ En période de chasse, rester de préférence sur les chemins et n'hésitez pas à signaler votre présence. Pour les cueilleurs de champignons mettez des couleurs vives ou mieux encore une casquette ou un gilet orange fluo.

10/ Adaptez vos itinéraires à votre conditions physiques, à la saison, et aux conditions du moments. Rappelez vous qu'en montagne, bonnes vacances = Prudences !

EN CAS D'ACCIDENT EN MONTAGNE UN SEUL NUMERO, TELEPHONEZ AU : 112

Selon la situation seront ensuite dépêchés sur place :
pompiers, gendarmerie, médecin, SAMU, hélicoptère, ...